



L'influence de l'agglomération parisienne s'étend aux régions voisines

Forte d'un sixième de la population française, l'agglomération parisienne dépasse très nettement les autres agglomérations françaises en nombre d'habitants. Cette primauté de la capitale dans la hiérarchie urbaine se traduit par une organisation particulière de l'armature urbaine qui l'entoure, laissant peu de place aux grandes villes. L'espace d'influence de l'agglomération parisienne s'étend ainsi au-delà de la région Île-de-France, sur douze départements des régions Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France et Normandie. Au sein de cet espace, les territoires sont plus développés et plus liés à l'Île-de-France à l'Ouest et au Nord. Les territoires limitrophes à l'Île-de-France bénéficient de dynamiques de développement plus favorables que ceux qui sont plus éloignés des limites de la région parisienne, en lien avec des relations plus intenses avec celle-ci, même si cet effet s'estompe depuis la crise économique. Plus loin, l'influence de Paris se combine à celles d'autres facteurs aussi bien internes à l'Île-de-France qu'externes. D'une part, les villes de plus de 100 000 habitants les moins éloignées de Paris structurent également l'espace, le fragmentant en plusieurs systèmes urbains n'ayant que peu de relations entre eux. D'autre part, aux marges de cet espace, les territoires au Nord et à l'Ouest et au Sud et à l'Est s'opposent, les premiers disposant d'un maillage urbain dense appuyé par les agglomérations lilloise, nantaise et rennaise, les autres formant le pan septentrional de la diagonale de faible densité.

Noël Gascard, Anh Van Lu (Insee Grand Est)

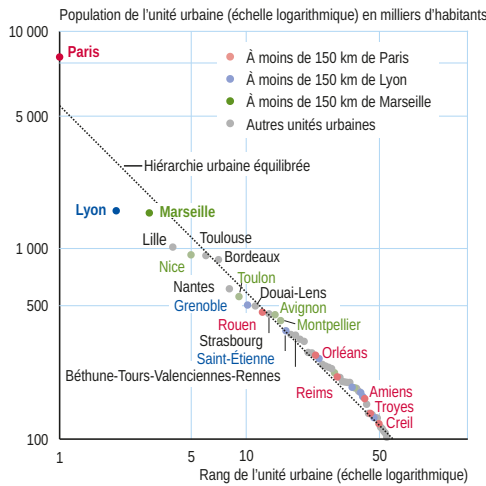
En 2015, l'agglomération parisienne fait figure de mastodonte au sein des villes de France (*figure 1*). L'**unité urbaine** de Paris regroupe 10,7 millions d'habitants. C'est sept fois plus que les deux suivantes, Lyon et Marseille, et dix fois plus que la quatrième, Lille, qui, avec Nice, Toulouse et Bordeaux, est proche du million d'habitants. Cette hiérarchie urbaine particulière des agglomérations françaises se retrouve également dans les caractéristiques de leur environnement. La présence et l'importance de villes secondaires autour de ces grandes agglomérations varient selon la taille de ces dernières, tout comme les logiques de déplacements entre lieu de domicile et lieu de travail. Les dynamiques de développement des territoires alentour mettent en évidence des enjeux spécifiques pour le développement de l'espace autour de Paris.

L'agglomération parisienne rayonne au-delà de l'Île-de-France

L'évolution de l'emploi et de la population s'organise de façon concentrique autour des plus grandes agglomérations de France. Au cours de ces dernières décennies, les dynamiques les plus positives se constatent non pas au cœur de l'agglomération parisienne, mais sur ses alentours. Outre des problèmes de congestion, cette situation de desserrement de la capitale résulte notamment de choix volontaristes d'aménagement débutés dès les années 1960, tels que la politique des villes nouvelles ou encore la mise en service du RER. Ainsi, la croissance de l'emploi et de la population au sein de Paris et de sa petite couronne a été en moyenne plus de cinq fois plus faible que dans le reste de l'Île-de-France entre 1975 et 2015. La

croissance est la plus forte dans les zones situées entre 20 et 40 km de la capitale (*figure 2*). Passée cette distance, la hausse de l'emploi s'atténue rapidement au fur et à mesure de l'éloignement de l'agglomération, laissant apparaître des zones à développement plus résidentiel. La croissance démographique y est en moyenne plus élevée que celle de l'emploi. Ce phénomène résulte notamment de la périurbanisation, c'est-à-dire le départ d'habitants du centre des agglomérations pour s'installer en périphérie, qui commence vers les années 1970. Cet espace où les dynamiques d'emploi ou de population sont plus favorables sur le long terme s'étend sur un rayon de plus de 100 km autour de la capitale, dépassant ainsi les frontières de l'Île-de-France. Au-delà, d'autres grandes villes sont présentes et interagissent avec

1 Distribution des unités urbaines selon leur taille et le rang associé - Classification selon leur proximité à Paris, Lyon ou Marseille



Note : le nombre de villes diminue selon une progression géométrique régulière lorsque leur nombre d'habitants augmente (loi de Zipf). Dans une hiérarchie équilibrée, la seconde ville regroupe deux fois moins d'habitants que la première, la troisième ville trois fois moins que la première, et ainsi de suite (pente de l'ordre de -1).

Lecture : Lyon se positionne au 2^e rang des unités urbaines les plus peuplées, avec 1 640 000 habitants au 1^{er} janvier 2015.

Champ : unités urbaines de 100 000 habitants ou plus.

Source : Insee, recensement de la population 2015.

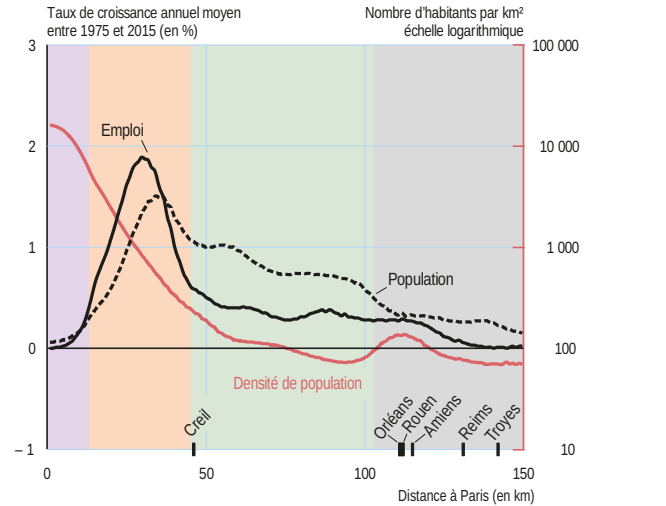
leur environnement : Orléans, Rouen, Amiens, puis Reims et Troyes. Ces dernières peuvent constituer des relais de l'influence de l'agglomération parisienne pour leurs alentours qui n'ont pas forcément d'échanges privilégiés directs avec l'Île-de-France.

Pour les deux villes suivantes dans la hiérarchie urbaine, Lyon et Marseille, les dynamiques de développement se révèlent favorables dans un rayon beaucoup plus restreint. De fortes ruptures dans les évolutions d'emploi et de population apparaissent à moins de 50 km du centre de l'agglomération. D'autres agglomérations de grande taille se situent à cette distance, telles Saint-Étienne pour Lyon ou Toulon pour Marseille. Les écarts de rang dans la hiérarchie urbaine sont nettement moindres entre Lyon et Saint-Étienne (2^e et 16^e) et entre Marseille et Toulon (3^e et 9^e), qu'entre Paris et Créil (1^{er} et 50^e), seule ville de plus de 100 000 habitants à environ 50 km de la capitale. Cette différence dans l'organisation urbaine entre l'espace autour de Paris d'une part et ceux autour de Lyon et de Marseille d'autre part confirme la singularité de l'agglomération parisienne au sein de la hiérarchie urbaine française.

Le marché du travail de la capitale exerce un pouvoir d'attraction sur les territoires alentours

La primauté de Paris et de son agglomération s'apprécie plus directement par ses interactions avec son environnement. La **métropolisation** s'accompagne du développement des mobilités, marqué par la dissociation croissante des lieux de résidence et de travail, de consommation et de loisirs. Les déplacements quotidiens liés à l'exercice d'une activité professionnelle n'opèrent pas seulement dans une logique de

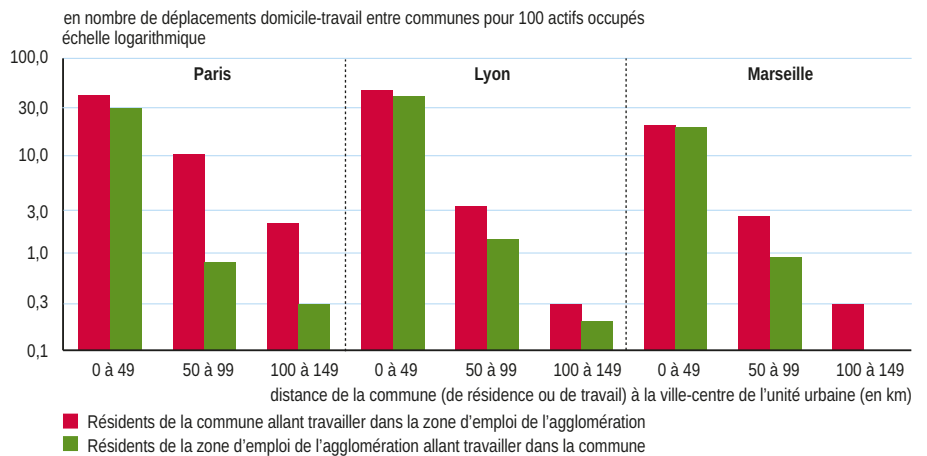
2 Densité de population et dynamiques emploi-population 1975-2015 selon la distance à Paris



Note 1 : données communales lissées, valeurs moyennes par couronne d'un km autour de Paris. Note 2 : les limites colorées entre les différents régimes de croissance sont déterminées en observant les ruptures de pente des courbes de taux de croissance annuels moyens de l'emploi et de la population et le positionnement relatif de ces dernières.

Source : Insee, recensements de la population 1975 et 2015.

3 Intensité des échanges domicile-travail avec les zones d'emploi de Paris, de Lyon et de Marseille selon la distance à l'agglomération en 2015



Note : l'intensité des échanges correspond au rapport entre le volume des échanges domicile-travail avec la zone d'emploi de l'agglomération et les actifs occupés de la zone. Pour la zone d'emploi de Paris, les échanges domicile-travail avec les communes situées à moins de 50 km de Paris correspondent à 73 % des actifs occupés (dont 42 % pour les flux entrants et 31 % pour les flux sortants). Pour les communes de la zone d'emploi de l'agglomération, ce sont les déplacements domicile-travail entre la commune et les autres communes de la zone d'emploi qui sont pris en compte. Données communales lissées, valeurs moyennes par couronne de 50 km autour du chef-lieu de l'unité urbaine.

Source : Insee, recensement de la population 2015.

centre-périphérie au sein d'un marché local du travail appréhendé par la notion de **zone d'emploi**, mais également sous forme d'échanges entre centralités d'emploi. En 2015, les déplacements quotidiens pour aller travailler vers ou depuis la zone d'emploi de Paris représentent 73 % des personnes en emploi vivant dans les communes situées dans un rayon de 50 km, 11 % de celles habitant entre 50 et 100 km de Paris et encore 2 % entre 100 et 150 km de distance (figure 3). Le rôle de l'agglomération parisienne dans le fonctionnement se restreint également avec la distance, pour se résumer principalement à celui de pourvoyeur d'emplois. Au-delà de 100 km de Paris, plus de

90 % des déplacements domicile-travail avec la zone d'emploi parisienne se font en direction de cette dernière. L'emprise de Lyon et de Marseille sur les marchés locaux du travail de leur périphérie est nettement moindre. Pour ces zones d'emploi, les déplacements domicile-travail vers l'agglomération qui leur est proche se réduisent considérablement dès 50 km. À 100 km, ils représentent moins de 1 % des personnes en emploi résidentes. Ainsi, Paris est la seule agglomération exerçant une attraction sur le marché de zones d'emploi situées dans les régions limitrophes. Les facilités d'accès à la capitale, où convergent huit autoroutes et de nombreuses

lignes ferroviaires à grande vitesse, participent amplement à ce rayonnement.

Les liens des territoires limitrophes avec l'Île-de-France renforcent certains marchés locaux du travail

Une certaine perméabilité existe ainsi entre l'Île-de-France et les marchés du travail locaux à proximité. Pour onze zones d'emploi situées dans une couronne autour des frontières de celle-ci (figure 4), le nombre de navetteurs avec les zones d'emploi d'Île-de-France représente plus de 10 % des personnes en emploi de la zone. En 2015, pour Évreux cette proportion est de 15 % des actifs occupés résidents et jusqu'à 40 % pour Dreux. Parmi ces zones d'emploi, sept se distinguent par un volume d'échanges dépassant les 10 000 navetteurs, en raison de leur taille plus importante ou des liens plus intenses avec l'Île-de-France. Les dynamiques d'emploi et de population y sont les plus favorables. La zone d'emploi de Pithiviers, de taille relativement modeste, échange quotidiennement 6 900 navetteurs avec l'Île-de-France, soit l'équivalent de 30 % de ses actifs occupés résidents, et présente une croissance de l'emploi et de la population similaire. À l'inverse, la zone d'emploi de Dreux se caractérise par une moindre augmentation de l'emploi sur la période.

Au-delà de ces territoires, l'influence parisienne sur les marchés locaux du travail décroît fortement. Les liens (en matière de déplacement quotidiens) qu'entretiennent les zones d'emploi avec l'Île-de-France n'y dépassent pas 6 % des actifs occupés résidents. Leurs dynamiques de développement sont beaucoup plus contrastées. Si certaines, comme Auxerre ou Vendôme, affichent une croissance simultanée de l'emploi et de la population au cours de ces quarante dernières années, d'autres, comme Bernay ou L'Aigle suivent une dynamique plutôt résidentielle avec une baisse de l'emploi. Dans les zones d'emploi d'Épernay, Tergnier, Nogent-le-Rotrou ou encore Châteaudun, la population et l'emploi diminuent, malgré leurs liens avec l'Île-de-France. Six zones d'emploi se caractérisent par un volume d'échanges encore important, dépassant les 4 000 navetteurs, et des dynamiques de développement relativement favorables. Il s'agit des zones d'emploi des grandes villes situées à moins de 150 km de Paris - Amiens, Orléans, Reims, Rouen et Troyes - auxquelles s'ajoute Tours.

Un lien plus fort avec l'Île-de-France et sur un espace plus étendu vers le Nord et l'Ouest

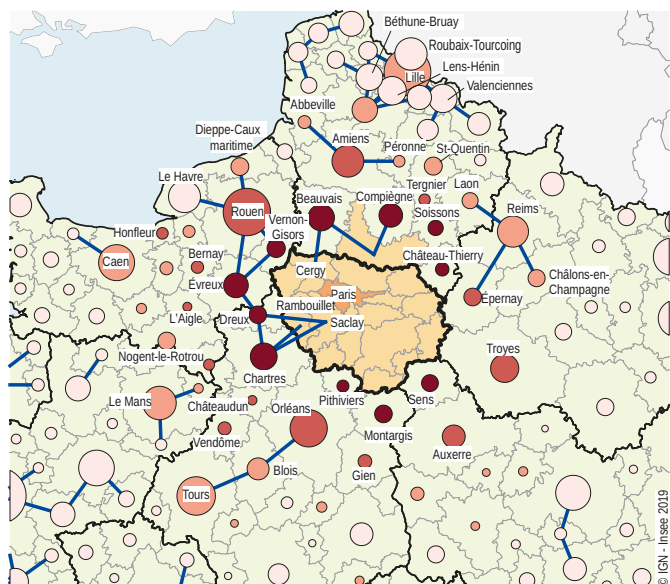
Rouen, la plus grande des agglomérations à moins de 150 km de Paris, se trouve au Nord-Ouest, le long de la Seine. Parmi les douze villes de taille moyenne, comprenant de 50 000

à 100 000 habitants et situées dans le même périmètre, quatre se trouvent à l'Ouest (Chartres, Dreux, Évreux, Vernon), quatre au Nord (Beauvais, Compiègne, Soissons, Senlis), tandis que les quatre restantes se partagent entre le Sud et l'Est (Auxerre, Château-Thierry, Montargis, Sens). Plus largement, les espaces au Nord et à l'Ouest, qu'ils soient urbains ou ruraux, sont plus densément peuplés. À l'inverse, les espaces faiblement peuplés sont majoritaires au Sud et à l'Est, en particulier loin des plus grandes agglomérations et des principaux cours d'eau.

Les sept zones d'emploi les plus liées à l'Île-de-France en matière de navettes domicile-travail se situent également à ses frontières Ouest et Nord, à l'exception de Sens. Au-delà des territoires limitrophes, les zones d'emploi où les liens privilégiés avec l'Île-de-France sont plus ténus sont regroupées à l'Ouest, après Chartres et Évreux, au Nord, à proximité de Compiègne et au Sud avec Auxerre dans la continuité de Sens.

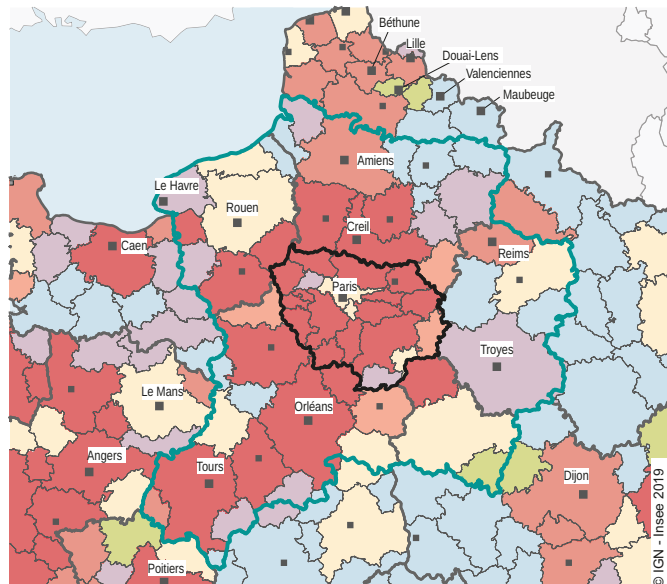
Dans ce paysage, les zones d'emploi des grandes villes autour de Paris se distinguent par leur capacité propre à attirer emplois et population, ce qui rend l'influence de l'Île-de-France plus difficile à discerner. Les dynamiques de l'espace autour de l'Île-de-France sont ainsi très hétérogènes en fonction de leur proximité à certaines des agglomérations qui le composent. Ces dynamiques peuvent être proches de celles des zones limitrophes à l'Île-de-France comme pour les zones d'emploi de l'axe ligérien, qui

4 Intensité des échanges domicile-travail des zones d'emploi avec la région parisienne



Note : l'intensité des échanges correspond au rapport entre le volume des échanges domicile-travail avec l'Île-de-France et les actifs occupés de la zone.
Source : Insee, recensement de la population 2015.

5 Dynamiques de développement des zones d'emploi de l'espace autour de l'Île-de-France



Note : l'intensité des échanges correspond au rapport entre le volume des échanges domicile-travail avec l'Île-de-France et les actifs occupés de la zone.
Source : Insee, recensements de la population 1975 et 2015.

bénéficient de la situation socio-économique plus favorable d'Orléans et de Tours. Les zones de Saint-Quentin et de Tergnier au Nord, plus isolées, connaissent au contraire une baisse de l'emploi et de la population. À ces éléments internes à l'espace autour de l'Île-de-France, s'ajoutent des influences extérieures. Aux marges Nord et Ouest, le dynamisme emploi-population se poursuit, bénéficiant entre autres d'un maillage urbain dense et de la présence des agglomérations lilloise, nantaise et rennaise. Aux marges Sud et Est, la diagonale de faible densité fait obstacle à la diffusion de croissance des grandes villes plus éloignées.

Il apparaît ainsi un espace ayant une certaine continuité dans ses dynamiques de développement, qui s'étend au-delà de la région Île-de-France, sur douze départements des cinq régions limitrophes : l'Yonne pour la Bourgogne-Franche-Comté, l'Eure-et-Loir, le Loiret, le Loir-et-Cher, l'Indre-et-Loire pour le Centre-Val de Loire, la Marne, l'Aube pour le Grand Est, l'Aisne, la Somme, l'Oise pour les Hauts-de-France et la Seine-Maritime, l'Eure pour la Normandie (figure 5).

Sur la période récente, l'emploi ralentit autour de l'agglomération parisienne

Si le phénomène de métropolisation a particulièrement profité aux territoires limitrophes à l'Île-de-France sur une période longue de quarante ans, la situation diffère ces dernières années, à la suite de la crise économique et financière de 2008-2009. Entre 2010 et 2015, tandis que la population continue d'augmenter à un rythme proche de celui observé depuis la fin du *baby-boom* en France métropolitaine, l'emploi stagne, alors que son évolution est positive sur quarante ans (+0,5 % en moyenne par an). Ce décrochage ne semble pas affecter Paris et sa petite couronne, où le rythme de croissance de l'emploi, tout comme celui de la population, se maintient. L'emploi dans le reste de l'Île-de-France demeure stable entre 2010 et 2015, alors qu'il augmente de 1,1 % en moyenne sur longue période. Sur ce même territoire, l'accroissement démographique ralentit également, mais dans une moindre mesure. De manière similaire, aucune zone d'emploi ayant des liens privilégiés avec l'Île-de-France n'affiche de hausse de l'emploi après la crise. Cette situation moins favorable s'observe également en matière de

population, même si la plupart des territoires continuent à gagner des habitants. Les grandes villes autour de Paris ont mieux résisté, au contraire des territoires les plus liés à Paris. Ainsi, alors que ces derniers présentaient les évolutions les plus favorables de l'emploi et de la population avant la crise, ils suivent des dynamiques comparables à celles des grandes villes autour de Paris sur ces dernières années. Le phénomène de fort ralentissement qui affecte l'espace autour de la capitale après la crise se retrouve également autour des autres plus grandes agglomérations de France, Lyon et Marseille. ■

Cette étude a été produite dans le cadre d'un partenariat entre le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et l'Insee, grâce aux travaux menés en collaboration avec les Secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR) et les Directions régionales de l'Insee d'Île-de-France, de Bourgogne-Franche-Comté, du Centre-Val de Loire, du Grand Est, des Hauts-de-France et de Normandie. Elle est accompagnée d'autres études [Gascard, Lu, 2019 ; Le Fillâtre, Pancarte, à paraître] ; ainsi que de deux autres publications à paraître sur les flux démographiques et sur les dynamiques des territoires aux franges du bassin parisien.

Sources

Le recensement de la population permet de connaître la population à une échelle locale, dans sa diversité et son évolution. Il fournit également des statistiques sur l'emploi et les déplacements domicile-travail.

Définitions

La notion d'**unité urbaine** repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Dans cette étude, les distances sont mesurées à vol d'oiseau au chef-lieu de la ville-centre, qui correspond généralement au positionnement de la mairie.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des

actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Les zones d'emploi peuvent s'étaler sur plusieurs régions. La zone d'emploi de Roissy-Sud Picardie, qui couvre une partie de l'Île-de-France et des Hauts-de-France, est considérée comme faisant partie de l'Île-de-France dans son entièreté.

La **métropolisation** peut s'entendre comme un phénomène de concentration de richesses humaines et matérielles. Cette concentration des biens, des échanges et des personnes s'organise sur des aires très vastes, souvent discontinues. L'étalement sur des territoires de plus en plus étendus à travers l'habitat, le commerce, l'emploi, les loisirs, etc. représente une des caractéristiques de la métropolisation et s'accompagne d'une fragmentation des territoires urbains en activités spécifiques, favorisant l'émergence de réseaux de villes.

Pour en savoir plus

- Gascard N., Lu A-V., « Organisation, fonctionnement et dynamiques de l'espace autour de Paris et de l'Île-de-France », *Insee Dossier Île-de-France* n° 4, juin 2019.
- Le Fillâtre C., Pancarte K., « Un rayonnement économique de l'agglomération parisienne plus intense vers l'Ouest », *Insee Analyses Île-de-France* n° 98, juin 2019.
- Altaber C., Le Hir B., « Dynamique de l'emploi dans les métropoles et les territoires avoisinants », France stratégie et CGET, *La note d'analyse* n° 67, novembre 2017.
- Creusat J., Morel-Chevillet H., « La hiérarchie des villes en France métropolitaine sur trente ans : stabilité globale et reclassements », in *La France et ses territoires*, coll. « Insee Références », édition 2015.
- Gilli F., « Le Bassin parisien, espace cohérent autour d'une vaste région urbaine », *Insee Picardie Relais* n° 112, 2003.
- Rochefort F., « Les notions de réseau urbain et d'armature urbaine », *Strates Hors-série*, 2002.
- Guérin-Pace F., Pumain D., « 150 ans de croissance urbaine », in *Économie et statistique* n° 230, Insee, mars 1990.
- Données complémentaires sur insee.fr

Direction Générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
A. Goin
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, P. Glénat
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : P. Thibaudeau
Impression : Jouve
Code Sage IP191758
ISSN 0997 - 3192 (papier) /
ISSN 0997 - 6252 (web)
© Insee 2019

- **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :
<https://www.insee.fr/fr/statistiques?collection=116>

- Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) :
<https://www.insee.fr/fr/information/1405555>

